



## 29G. Démontage des arbres avec ou sans rétention

### **Contexte :**

*La fonction d'élagueur est liée à deux éléments déterminants : la sécurité et la technicité.*

*Le professionnalisme des salariés et des chefs d'entreprise est une composante devenue indispensable pour exercer en toute légalité.*

*Ce parcours a été conçu en référence aux arrêtés du 4 août 2005 puis du 10 octobre 2008 et à la circulaire N° 2007-5018 du 27 juin 2007.*

### **Objectifs de la formation :**

- Effectuer et maîtriser des opérations d'abattage et de démontage d'arbres selon les normes de sécurité
- Utiliser un matériel conforme aux besoins
- Démontez des arbres avec un système de rétention ou avec d'autres techniques alternatives

### **Public concerné :**

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, élagueurs ou toute personne souhaitant exercer une future activité dans les espaces verts.

### **Prérequis des participants :**

**Avoir suivi et acquis le module : Technique de grimpe et de déplacement en sécurité – initiation.**

**Avoir suivi et acquis le module : Grimper, se déplacer et travailler en sécurité dans l'arbre.**

Ne pas être sujet au vertige : **hauteur de travail 20 mètres.**

### **Important :**

Venir avec son matériel d'élagage homologué.

La formation est limitée à **6 participants.**

### **Contenu :**

- Présentation des techniques d'abattage et de démontage des arbres
- Développement des connaissances sur des pratiques particulières : le démontage avec rétention (mise en place d'un système de rétention, les cordes de rétention)
- Rappel sur le matériel spécifique, la réglementation et les EPI adaptés
- Utilisation des griffes
- Vérification des équipements des entreprises des stagiaires (inventaire et homologation des matériels et EPI)
- Rappel des différents nœuds utilisés pour les techniques pratiquées
- Démontage sans rétention par billonnage
- Les systèmes de frein de descente (cabestans, cylindre de frictions, les poulies, les élingues, ...)
- Rôle des hommes de pied
- Surveillance et sécurité du chantier
- Utilisation de la technique de descente d'une branche au winch
- Réalisation et mise en place d'une tyrolienne
- Synthèse et récapitulatif des techniques de démontage des arbres avec et sans rétention

## **Moyens pédagogiques :**

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux attentes et aux connaissances actuelles des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des exemples, des photos en face à face, des démonstrations et des mises en situations pratiques (avec apport de corrections par individu et par rapport aux pratiques habituelles), en conditions réelles de démontage.

Evaluation de la formation.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

## **Mode de validation des acquis :**

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



### **Intervenants :**

David CHOLLEY, Paysagiste et grimpeur-élagueur

Antoine TACQUARD, Arboriste

### **Responsable de la formation :**

Philippe LEFRANCOIS, Formateur CFPPA



### **Durée**

28 heures  
4 jours non  
consécutifs

### **Dates**

Groupe 1  
22-23-26-27 mars 2018



### **Lieu**

Rouffach et site d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	<b>0 €</b> <i>selon condition - places limitées</i>	<b>0 €</b> <i>selon condition - places limitées</i>	<b>238€ / jour</b>

\*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

\*\*Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com) ou sur notre site : [www.cfppa-rouffach.fr](http://www.cfppa-rouffach.fr)).**

## **Spécificités du parcours**

- Chaque stage fera l'objet d'une évaluation
- Le parcours peut se réaliser sur plusieurs années, dans un délai de 5 ans
- Pour obtenir l'agrément E140-E141 et ainsi valider la totalité du parcours, il faut :
  - ↪ Participer à une journée d'examen (nous consulter pour la date)
  - ↪ Etre titulaire du certificat « Sauveteur Secourisme du Travail » valide